

L'AFL annonce la signature d'un accord en vue de l'acquisition d'un véhicule français d'obligations foncières (obligations sécurisées)

L'AFL, la banque des collectivités locales, annonce la signature d'un accord en vue de l'acquisition de la société de crédit foncier (SCF) GE SCF S.C.A., véhicule d'émissions d'obligations foncières (obligations sécurisées).

Cette opération s'inscrit dans une stratégie de diversification des outils de refinancement de l'AFL, visant à optimiser son accès aux marchés financiers et à préserver des conditions de financement compétitives, stables et durables pour les collectivités locales françaises, dans un contexte où la notation de l'Etat Français se dégrade.

Diversification des outils de refinancement pour l'AFL

Depuis 2024, le coût de refinancement sur les marchés obligataires de l'AFL, et plus globalement des établissements du secteur public français, a significativement augmenté, dans le sillage de la dégradation de la notation de l'Etat français.

Dans ce contexte, l'AFL a choisi de poursuivre sa stratégie de diversification des outils de refinancement, de sorte à renforcer sa compétitivité sur les marchés financiers et la soutenabilité de son modèle, au profit de ses collectivités actionnaires.

L'AFL conclut une offre ferme pour l'acquisition de la SCF GE SCF S.C.A.

Dans cette perspective, l'AFL a conclu un accord, avec GE Capital Global Holdings, LLC, en vue de l'acquisition de la société de crédit foncier GE SCF S.C.A.

Ce projet vise à doter la banque d'un véhicule d'émission d'obligations foncières (dites obligations sécurisées), en complément de ses émissions de dette senior. Le recours à un tel outil permettra à l'AFL d'accéder à une base d'investisseurs plus large et diversifiée et d'optimiser, à terme, le coût de sa ressource.

Contact presse

Justine GUIGUES – Chargée des relations presse
justine.guigues@afl-banque.fr – 06 74 94 29 66

Les obligations foncières (*covered bonds*) répondent à ces attentes, en bénéficiant généralement d'une notation élevée, d'une pondération en risque favorable et d'une qualification en actifs liquides de haute qualité (HQLA 1).

Cadre de l'acquisition

La finalisation de cette opération, qui pourrait intervenir durant le second semestre 2026, reste soumise à la satisfaction de conditions préalables usuelles, dont l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

Des bénéfices concrets pour les collectivités locales

L'AFL entend ainsi améliorer durablement les conditions de financement proposées aux collectivités locales, tout en sécurisant leur accès au crédit pour leurs projets d'investissement.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la mission fondatrice de l'AFL : mettre à disposition de ses collectivités actionnaires un financement sécurisé, transparent et compétitif, reposant sur une large diversification des investisseurs et utilisant tous les outils possibles.

« A travers cette opération, nous activons l'ensemble des leviers à notre disposition pour répondre à un enjeu très concret pour les collectivités : le coût et la sécurité de leurs financements. Notre priorité est de garantir la continuité de l'investissement public local et de conforter le rôle de l'AFL comme partenaire financier de long terme, pleinement engagé au service de la souveraineté financière des collectivités territoriales françaises. », explique Yves Millardet, Président du Directoire de l'AFL.

A propos de l'AFL, la banque des collectivités locales

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

Seule banque française détenue à 100% par les collectivités locales, l'AFL dispose d'un modèle unique et innovant ; celui d'une banque créée par et pour toutes les collectivités. En devenant actionnaires de l'AFL, les collectivités accèdent à un financement rapide et sur mesure pour leurs investissements locaux, tout en s'inscrivant dans une démarche de finance durable et responsable. Pour les collectivités, c'est la liberté d'investir, tout en ayant une gestion maîtrisée de leurs finances. Depuis le début de son activité en 2015, l'AFL a déjà octroyé plus de 12 milliards d'euros, dont 2 milliards en 2025, et compte aujourd'hui 1271 actionnaires.

Plus d'informations : www.afl-banque.fr

Contact presse

Justine GUIGUES – Chargée des relations presse
justine.guigues@afl-banque.fr – 06 74 94 29 66

Contact presse

Justine GUIGUES – Chargée des relations presse
justine.guigues@afl-banque.fr – 06 74 94 29 66